

DÉCLARATION DES REVENUS 2005





Renvoyez un exemplaire de votre déclaration au centre des impôts de votre domicile au plus tard le 31 mai.

Affranchissez suffisamment votre lettre.

ADRESSE	AU 1 ^{ER}	JANVIE	R 2006 (Pd	our le calcul correct	de votre taxe	d'habitatio	on)	
Appt. É	tage	Esc.	Bâtiment	Nbre de pièces	N° et Rue			
Résidence			Code postal		Commune			
À ce domicile	e. vous êtes	propriétai	re locatair	e occupant à tit	re gratuit	Nom du pr	opriétaire	
				(Écrivez en lettre			-	
LIAI CIVI		ous	ECLARANTS	(ECTIVEZ EII TELLTE	s majuscules)			Conjoint *
Mons	sieur	Madame	Mademo	selle			Monsieur	Madame Mademoiselle
					■ Nom ▶			
				⊸ I	Nom de naissan	ice >		
					→ Prénoms →			
				-	Date de naissar	nce ▶		
DÉPT		COMMUNE	(OU PAYS SI NÉ	(e) À L'ÉTRANGER) ◀	Lieu de naissan	ce ▶ DÉPT		COMMUNE (OU PAYS SI NÉ(E) À L'ÉTRANGER
mensualités qu Pour les couple * ou partenaire REDEVAN	ue vous aure es mariés : I du Pacs CE AUD	ez payés av Madame, si	ec l'impôt dû. vous souhaitez v	oir figurer votre nom d	e naissance sur no	os courriers, v	veuillez cocher la	
CHANGEN				cipale ou secondaire)	n est equipee a	un televise	eur (voir notice)	:[ØRA
En cas de c	hangeme	nt d'adre	esse en 2005 d	ou en 2006, merci	de compléter l	les inform	ations ci-dess	sous:
Si vous ave	z démén	agé en 20	005, indiquez vo	otre adresse au 1 ^{er} janv	ier 2005			
Appt. É	tage	Esc.	Bâtiment	Nbre de pièces	N° et Rue			
Résidence			Code postal		Commune			
À ce domicile	, vous êtes	propriétair	e locatair	e occupant à tit	re gratuit	Nom du pr	ropriétaire	
				· • 2006, indiquez votre		· · (pour recev	oir sans difficult	té votre courrier)
	tage	Esc.	Bâtiment	Nbre de pièces	N° et Rue	, your recer	on sans annear	e roue courner,
	itage	Loci		Hore we preces				
Résidence			Code postal		Commune			
À ce domicile					re gratuit	Nom du pr	ropriétaire	
SIGNATUE	RE DU O	U DES	DÉCLARANT	S				
À			le	2006		de téléphon resse interne		
					Si vous dépos	ez égalemer	nt une déclaration	on n° 2042 complémentaire, cochez la case
7 7				ez le prélèvement aut ez votre trésorerie.	omatique.			
Services ge	stionnaires		Situation et charge	es du foyer fiscal	Élément	ts pour la taxe	d'habitation	

2042 - IMPRIMERIE NATIONALE 2006 019382 PO - Avril 200

N'oubliez pas de remplir le cadre A.

- Si vous élevez seul(e) votre ou vos enfants : complétez le cadre B;
- Si vous avez des personnes à charge (autres que les enfants rattachés) : complétez le cadre C;
- Si un ou plusieurs de vos enfants majeurs ou mariés demandent leur rattachement : complétez le cadre D.

A I SITUATION DU FOYER FISCAL EN 2005

M V		Mariés Veuvage		C 0		Célibataire Pacs	D	C	Divorce/sép	aration
E	n ca	ıs de	Γ	Date	du	mariage ou du	ı PACS	X	/	/ 2005
	changement en 2005		Date du divorce/séparation/ rupture du PACS				Y	1	/ 2005	
	en 2005			Date	du	décès		Z	/	/ 2005

Vous devez souscrire une déclaration pour chacune des périodes avant et après votre changement de situation de famille (voir notice).

SITUATIONS PARTICULIÈRES

Situation des enfants en cas de célibat, divorce, séparation ou veuvage

K	Vous vivez seul(e) et vous avez eu un enfant décédé après l'âge de 16 ans ou par suite de faits de guerre. (Complétez aussi la ligne H).
E	Vous vivez seul(e) et vos enfants (majeurs ou mariés ; mineurs imposés en leur nom propre) ne sont pas comptés à votre charge ou n'ont pas demandé leur rattachement à votre foyer. (Complétez aussi la ligne H).
н	Année de naissance de votre enfant dernier-né, ouvrant droit à l'attribution d'une demi-part supplémentaire.
	rattribution d'une demi-part supplementaire.

N Vous ne vivez pas seul(e).

Un au moins de vos enfants à charge ou rattaché est issu du mariage avec votre conjoint* décédé.

Situations donnant droit à une demi-part supplémentaire

Titulaire d'une pension (militaire, accident du travail) pour une invalidité d'au moins 40 % ou d'une carte d'invalidité d'au moins 80 % (joignez une copie de la carte) :

P Vous remplissez ces conditions.

Votre conjoint* remplit ces conditions, ou votre conjoint*, décédé en 2005, remplissait ces conditions.

Titulaire de la carte du combattant ou d'une pension militaire d'invalidité ou de victime de guerre :

Vous êtes célibataire, divorcé, séparé, veuf**et :

- vous avez plus de 75 ans et remplissez ces conditions;
- vous avez plus de 75 ans et votre conjoint*, décédé, remplissait ces conditions;
- votre conjoint*, âgé de plus de 75 ans, décédé en 2005, remplissait ces conditions .
- Vous êtes mariés ou liés par un PACS et l'un des deux déclarants, âgé de plus de 75 ans, remplit ces conditions.
- **G** Vous avez une pension de veuve de guerre.

B I PARENT ISOLÉ

Vous êtes célibataire, divorcé(e), séparé(e), veuf(ve)** **et vous vivez seul(e)** avec votre (ou vos) enfant(s) ou des personnes invalides recueillies sous votre toit; pour bénéficier de la majoration du nombre de parts et éventuellement de la majoration de la prime pour l'emploi : Cochez la case **T**

C I PERSONNES À CHARGE EN 2005 (voir notice)

Précisez ci-dessous TOUTES LES PERSONNES À VOTRE CHARGE autres que les enfants qui demandent leur rattachement, en indiquant pour chacune son année de naissance. (Ne comptez pas les enfants qui souscrivent une déclaration séparée ou qui sont déclarés à charge par une autre personne). Indiquez leurs nom et prénom ci-dessous. Si vous n'avez plus de personne à charge, portez « 0 » dans la ou les cases F à R.

Indiquez les enfants en résidence alternée sur la déclaration n° 2042 C.

Enfant(s) non marié(s) de moins de 18 ans au 01-01-2005 ou né(s) en 2005 ou handicapé(s) quel que soit l'âge : Nombre : **F**

Année de naissance :

Dont enfant(s) titulaire(s) de la carte d'invalidité : Nombre : **G** Année de naissance :

Personne(s) vivant sous votre toit et titulaire(s) de la carte d'invalidité d'au moins 80 % :

Nombre: R

Année de naissance :

Précisez ci-dessous les noms et prénoms de vos enfants ou autres personnes à charge :

D	r	RATTACHEMENT	D'ENFANTS	MAJEURS	οu	MARIÉS	EN	2005

Nombre d'enfant(s) célibataire(s) (ou veufs ou divorcés) majeurs sans enfant : Nombre d'enfants mariés ou non mariés chargés de famille :

(y compris le conjoint et les enfants)

M/Mme/Mile Nom/Nom de naissance si différent Prénoms Dépt. Date de naissance Commune/Pays M/Mme/Mile Nom/Nom de naissance si différent **Prénoms** Dépt. Commune/Pays Date de naissance M/Mme/Mile Nom/Nom de naissance si différent Prénoms Dépt. Date de naissance Commune/Pavs

ET LA TÉLÉDÉCLARATION ?

Désormais, vous pouvez télédéclarer en cas de changement de situation de famille sur www.impots.gouv.fr

- si vous vous êtes mariés, « pacsés » ou si vous avez divorcés en 2005
- si vous êtes âgés de plus de 22 ans et si vous étiez rattaché l'année dernière à la déclaration de revenus de vos parents.

En application de la loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique et libertés », vous pouvez accéder aux données vous concernant, sous réserve que cela ne porte pas atteinte à la recherche des infractions fiscales, et les faire rectifier, sous réserve des procédures du code général des impôts et du livre des procédures fiscales. Les demandes sont à adresser au centre des impôts dont vous relevez. Les données portées sur les déclarations de revenus sont utilisées pour la gestion de l'impôt sur le revenu, de la taxe d'habitation et de la redevance de l'audiovisuel. Elles sont rapprochées des déclarations relatives à l'impôt de solidarité sur la fortune. Les organismes chargés de la gestion d'assurance vieillesse, d'allocations familiales, de régime complémentaire et du contrôle des cotisations des professions indépendantes sont, sur leur demande, destinataires d'informations issues du traitement de la déclaration de revenus de leurs seuls allocataires, pensionnés ou assurés.

^{*} Ou partenaire du PACS.

^{**} Ou votre partenaire lié par un PACS est décédé.

Travail à temps plein en 2005 : cochez la case AX Sinon indiquez le nombre d'heures (H) payées dans l'année AV PENSIONS, RETRAITES, RENTES Y COMPR	ntrée en jouissan MOBILIER res autres que ce isez pas) nues dans un PEA impôt de 50 % d'une durée au r t inclus) ime fiscal privilég	S ALI Co BS BO nce S eux ind	MENTAIR njoint* Moins AW iqués ligne D	CX CV RES PE F CS CO de 50 ar	Personne 1 RÇUES Personne 1	DX DV	Personne 2	QX QV Pe ES EO	
Total de vos autres revenus imposables Frais réels (liste détaillée sur papier libre) AK Demandeur d'emploi de plus d'un an Déménagement de plus de 200 km Dour trouver un emploi (voir notice) AR PRIME POUR L'EMPLOI (pour obtenir votre provinci à temps plein en 2005 : cochez la case Sinon indiquez le nombre d'heures (H) payées dans l'année PENSIONS, RETRAITES, RENTES Y COMPR Total de vos pensions, retraites, rentes Pensions alimentaires perçues AO RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX Âge d'entrée en jouissance Total des rentes perçues par le foyer pour chaque âge d'e Produits de placement soumis aux prélèvements libératoire Revenus des actions et parts (crédit d'impôt inclus) Revenus des actions et parts (crédit d'impôt inclus) Revenus distribués dans le PEA pour le calcul du crédit d'Produits des contrats d'assurance-vie et de capitalisation Revenus n'ouvrant pas droit à abattement Revenus des actions et parts non cotées déter d'evenus des contrats d'assurance-vie et de capitalisation Revenus n'ouvrant pas droit à abattement Revenus des structures soumises hors de France à un régintérêts des comptes bloqués d'associés et autres revenus de valeurs mobilières et distributions (crédit d'impôt ntérêts des comptes bloqués d'associés et autres revenus de valeurs mobilières et distributions (crédit d'impôt ntérêts des comptes bloqués d'associés et autres revenus des lignes DC, CH, TS, TR pour lesquels les contri Montant des frais venant en déduction Montant total des crédits d'impôt directive « épargne » (report de la corditat d'assurance-vie et de capitalisation soumis au produits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au p	ntrée en jouissan MOBILIER res autres que ce isez pas) nues dans un PEA impôt de 50 % d'une durée au r t inclus) ime fiscal privilég	BP BK BI BR Co BX S ALI Co BS BO BX	MENTAIR njoint* Moins AW iqués ligne D	CP CK CI CR Un RIP F CX CV	Personne 1 ERÇUES Personne 1 De 50 ans BW EE DC FU GR	DP DK DI DR DX DV	Personne 2 Personne 2 De 60 ans à 69	EP EK EI ER PE CONTROL	ersonne 3 partir de 70 ar
PRIME POUR L'EMPLOI (pour obtenir votre produits de plus de 200 km pour trouver un emploi (voir notice) AR PRIME POUR L'EMPLOI (pour obtenir votre produits d'année de plus de 200 km pour trouver un emploi (voir notice) AR PRIME POUR L'EMPLOI (pour obtenir votre produits d'année d'heures (H) Payées dans l'année AV PENSIONS, RETRAITES, RENTES Y COMPR Total de vos pensions, retraites, rentes Pensions alimentaires perçues AO RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX Age d'entrée en jouissance Fordal des rentes perçues par le foyer pour chaque âge d'entrèe en jouissance Produits de placement soumis aux prélèvements libératoir Revenus des actions et parts (crédit d'impôt inclus) Revenus des actions et parts (crédit d'impôt inclus) Revenus des actions et parts non cotées déter devenus distribués dans le PEA pour le calcul du crédit d'revoluits des contrats d'assurance-vie et de capitalisation Prevenus de valeurs mobilières et distributions (crédit d'impôt Revenus de valeurs mobilières et distributions (crédit d'impôt Revenus de valeurs mobilières et distributions (crédit d'impôt Revenus des structures soumises hors de France à un régit intérêts des comptes bloqués d'associés et autres revenus Produits des frais venant en déduction Montant des frais venant en déduction Montant total des crédits d'impôt directive « épargne » (report de la corondits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au produits d'assurance	IS PENSION: Dus IS PENSION: Dus INTRICE en jouissan X MOBILIER res autres que ce isez pas) nues dans un PEA impôt de 50 % d'une durée au r t inclus) ime fiscal privilég	BK BI BR nt, joig Co BX S ALI Co BS BO nce S eux ind A moins	MENTAIR njoint* Moins AW iqués ligne D	CK CI CR Un RIP F CX CV EES PE CS CO de 50 ar	Personne 1 ERÇUES Personne 1 De 50 ans BW EE DC FU GR	DK DI DR	Personne 2 Personne 2 De 60 ans à 69	EK EI ER Pe QX QV	ersonne 3 partir de 70 ar
Demandeur d'emploi de plus d'un an Déménagement de plus de 200 km pour trouver un emploi (voir notice) PRIME POUR L'EMPLOI (pour obtenir votre provincia de la temps plein en 2005 : cochez la case AX Sinon indiquez le nombre d'heures (H) payées dans l'année PENSIONS, RETRAITES, RENTES Y COMPR Votal de vos pensions, retraites, rentes AS Pensions alimentaires perçues AO PRIME VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX AGE d'entrée en jouissance Fotal des rentes perçues par le foyer pour chaque âge d'experdit des rentes perçues par le foyer pour chaque âge d'experdit des rentes perçues par le foyer pour chaque âge d'experdit des placement soumis aux prélèvements libératoir Produits de placement soumis aux prélèvements libératoir Produits des actions et parts (crédit d'impôt inclus) Produits des contrats d'assurance-vie et de capitalisation Prevenus devaleurs mobilières et distributions (crédit d'impôt Produits des comptes bloqués d'associés et autres revenus devaleurs mobilières et distributions (crédit d'impôt Produits des frais venant en déduction Montant des frais venant en déduction Montant total des crédits d'impôt directive « épargne » (report de la coroduits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au produits d'assurance-vie et de capitalisation soumi	IS PENSIONS Ous IS PENSIONS Ous Intrée en jouissan X MOBILIER res autres que ce isez pas) nues dans un PEA impôt de 50 % d'une durée au r t inclus) ime fiscal privilég	BI BR nt, joig Co BX S ALI Co BS BO nce S eux ind A moins	MENTAIR njoint* Moins AW iqués ligne D	CI CR UN RIP F CX CV RES PE F CS CO de 50 ar	Personne 1 ERÇUES Personne 1 De 50 ans BW EE DC FU GR	DI DR DX DV	Personne 2 Personne 2 De 60 ans à 69	EI ER Pe QX QV Pe ES EO ans À p	ersonne 3 partir de 70 a
PRIME POUR L'EMPLOI (pour obtenir votre produits de temps plein en 2005 : cochez la case AX Sinon indiquez le nombre d'heures (H) payées dans l'année AV	IS PENSIONS INTREMENDATIONS INTREMENDA	BX S ALI Co BS BO nce S eux ind A	MENTAIR njoint* Moins AW iqués ligne D	CX CV RES PE CS CO de 50 ar	Personne 1 ERÇUES Personne 1 De 50 ans BW EE DC FU GR	DX DV	Personne 2 De 60 ans à 69	Pe QX QV Pe ES EO	ersonne 3 partir de 70 a
PRIME POUR L'EMPLOI (pour obtenir votre providere de la case providere d	IS PENSIONS DUS INTREME PAR VIREMEN IS PENSIONS DUS PINTRÉE EN JOUISSAN X MOBILIER res autres que ce isez pas) nues dans un PEA impôt de 50 % d'une durée au r t inclus) ime fiscal privilég	S ALI Co BS BO ace S eux ind A	MENTAIR njoint* Moins AW iqués ligne D	CX CV EES PE CS CO de 50 ar	Personne 1 ERÇUES Personne 1 De 50 ans BW EE DC FU GR	DX DV	Personne 2 De 60 ans à 69	QX QV Pe ES EO	ersonne 3 partir de 70 a
Travail à temps plein en 2005 : cochez la case AX Sinon indiquez le nombre d'heures (H) payées dans l'année AV PENSIONS, RETRAITES, RENTES Y COMPR Total de vos pensions, retraites, rentes AS Pensions alimentaires perçues AO RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX Age d'entrée en jouissance Total des rentes perçues par le foyer pour chaque âge d'extreductive des placement soumis aux prélèvements libératoires Produits de placement soumis aux prélèvements libératoires Produits des actions et parts (crédit d'impôt inclus) Revenus imposables des actions et parts (orédit d'impôt inclus) Revenus des actions et parts (crédit d'impôt inclus) Revenus des actions et parts (orédit d'impôt inclus) Revenus imposables des actions et parts non cotées déterment des des actions et parts (orédit d'impôt inclus) Revenus des structures d'assurance-vie et de capitalisation Revenus de valeurs mobilières et distributions (crédit d'impôt intérêts des comptes bloqués d'associés et autres revenus de valeurs mobilières et distributions (crédit d'impôt intérêts des comptes bloqués d'associés et autres revenus de Autres Revenus des lignes DC, CH, TS, TR pour lesquels les contributionant des frais venant en déduction Montant total des crédits d'impôt directive « épargne » (report de la coroduits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au produits d'assurance-vie et de capitalisation	ntrée en jouissan MOBILIER res autres que ce isez pas) nues dans un PEA impôt de 50 % d'une durée au r t inclus) ime fiscal privilég	S ALI Co BS BO nce S eux ind	MENTAIR njoint* Moins AW iqués ligne D	CX CV RES PE F CS CO de 50 ar	Personne 1 ERÇUES Personne 1 De 50 ans BW EE DC FU GR	DX DV	Personne 2 De 60 ans à 69	QX QV Pe ES EO	ersonne 3 partir de 70 a
Travail à temps plein en 2005 : cochez la case Sinon indiquez le nombre d'heures (H) payées dans l'année PENSIONS, RETRAITES, RENTES Y COMPR Total de vos pensions, retraites, rentes Pensions alimentaires perçues AS PRENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX AGRENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX AGRENTES PROVINCIA DES VALEURS ET CAPITAU Produits de placement soumis aux prélèvements libératoire Revenus ouvrant droit à abattement (ne les déduit devenus des actions et parts (crédit d'impôt inclus) Revenus imposables des actions et parts non cotées détent devenus distribués dans le PEA pour le calcul du crédit d'roduits des contrats d'assurance-vie et de capitalisation PREVENUS DES VALEURS ET CAPITAU Produits des actions et parts non cotées détent devenus des actions et parts non cotées détent devenus des actions et parts non cotées détent devenus des contrats d'assurance-vie et de capitalisation PREVENUS DES VALEURS ET CAPITAU Produits des actions et parts non cotées détent devenus des actions et parts non cotées détent devenus des actions et parts non cotées détent devenus des contrats d'assurance-vie et de capitalisation (crédit d'impôt devenus des structures soumises hors de France à un régintérêts des comptes bloqués d'associés et autres revenus des Autres Revenus des lignes DC, CH, TS, TR pour lesquels les contributions (crédits d'impôt directive « épargne » (report de la credits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au produits d'assurance-vie et de capital	IS PENSIONS DUS INTRÉE en jouissan X MOBILIER res autres que ce isez pas) nues dans un PEA impôt de 50 % d'une durée au r t inclus) ime fiscal privilég	S ALI Co BS BO nce S eux ind A	MENTAIR njoint* Moins AW iqués ligne D	CX CV RES PE F CS CO de 50 ar	ERÇUES Personne 1 IS De 50 ans BW EE DC FU GR	DX DV	Personne 2 De 60 ans à 69	QX QV Pe ES EO	ersonne 3 partir de 70 a
PENSIONS, RETRAITES, RENTES Y COMPR Total de vos pensions, retraites, rentes Pensions alimentaires perçues Pensions alimentaires perçues AC Pensions alimentaires perçues AC Pensions alimentaires perçues AC RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX AGe d'entrée en jouissance Fotal des rentes perçues par le foyer pour chaque âge d'entrée des perçues par le foyer pour chaque âge d'entrée des perçues par le foyer pour chaque âge d'entrée des perçues par le foyer pour chaque âge d'entrée des perques par le foyer pour chaque âge d'entrée des perques par le foyer pour chaque âge d'entrée des perques par le foyer pour chaque âge d'entrée des perques des actions et parts non cotées déterment devenus des actions et parts (crédit d'impôt inclus) Revenus des actions et parts non cotées déterment des contraits d'assurance-vie et de capitalisation des revenus des structures soumises hors de France à un régin entréets des comptes bloqués d'associés et autres revenus des Autres Revenus des lignes DC, CH, TS, TR pour lesquels les contrimentant des frais venant en déduction d'ontant total des crédits d'impôt directive « épargne » (report de la contrimental des crédits d'impôt directive « épargne » (report de la contrimental des crédits d'impôt directive « épargne » (report de la contrimental des crédits d'impôt directive « épargne » (report de la contrimental des crédits d'impôt directive « épargne » (report de la contrimental des crédits d'impôt directive « épargne » (report de la contrimental des crédits d'impôt directive « épargne » (report de la contrimental des crédits d'impôt directive « épargne » (report de la contrimental des crédits d'impôt directive « épargne » (report de la contrimental des crédits d'impôt directive « épargne » (report de la contrimental des crédits d'impôt directive « épargne » (report de la contrimental des crédits d'impôt directive « épargne » (report de la contrimental des crédits d'impôt directive « épargne » (report de la contrimental des crédits d'impôt directive » (report de la contrimental	IS PENSIONS Dus Intrée en jouissan X MOBILIER res autres que ce isez pas) nues dans un PEA impôt de 50 % d'une durée au r t inclus) ime fiscal privilég	S ALI Co BS BO nce S eux ind	MENTAIR injoint* Moins AW iqués ligne D	CV RES PE F CS CO de 50 ar	Personne 1 De 50 ans BW EE DC FU GR	DS DO	Personne 2 De 60 ans à 69	Pe ES EO	partir de 70 a
PENSIONS, RETRAITES, RENTES Y COMPR Total de vos pensions, retraites, rentes Pensions alimentaires perçues Pensions alimentaires perçues Produits de placement soumis aux prélèvements libératoir Produits des actions et parts (crédit d'impôt inclus) Produits des contrats d'assurance-vie et de capitalisation Produits des comptes bloqués d'associés et autres revenus Produits des comptes bloqués d'associés et autres revenus Produits des crédits d'impôt directive « épargne » (report de la compte des crédits d'impôt directive « épargne » (report de la compte des crédits d'impôt directive « épargne » (report de la compte des crédits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au produits d'assurance-vie et de capitalisation soumis	IS PENSIONS OUS INTRÉE en jouissan X MOBILIER res autres que ce isez pas) nues dans un PE/ impôt de 50 % d'une durée au r t inclus) ime fiscal privilég	S ALI Co BS BO nce S eux ind	MENTAIR injoint* Moins AW iqués ligne D	CS CO de 50 ar	Personne 1 De 50 ans BW EE DC FU GR	DS DO	Personne 2 De 60 ans à 69	Pe ES EO ans À p	partir de 70 a
PENSIONS, RETRAITES, RENTES Y COMPR Vo Total de vos pensions, retraites, rentes Pensions alimentaires perçues AO RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX Âge d'entrée en jouissance Total des rentes perçues par le foyer pour chaque âge d'e Produits de placement soumis aux prélèvements libératoi Revenus ouvrant droit à abattement (ne les dédui Revenus des actions et parts (crédit d'impôt inclus) Revenus imposables des actions et parts non cotées déter Revenus distribués dans le PEA pour le calcul du crédit d' Produits des contrats d'assurance-vie et de capitalisation Revenus de valeurs mobilières et distributions (crédit d'impôt Revenus des structures soumises hors de France à un régi entérêts des comptes bloqués d'associés et autres revenus Autres Revenus des lignes DC, CH, TS, TR pour lesquels les contri Montant des frais venant en déduction Montant total des crédits d'impôt Total des crédits d'impôt directive « épargne » (report de la controlle des crédits d'impôt directive « épargne » (report de la controlle des crédits d'impôt directive « épargne » (report de la controlle des crédits d'impôt directive « épargne » (report de la controlle des crédits d'impôt directive « épargne » (report de la controlle des crédits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au produits d'assurance-vie et de ca	IS PENSIONS OUS INTRÉE en jouissan X MOBILIER res autres que ce isez pas) nues dans un PE/ impôt de 50 % d'une durée au r t inclus) ime fiscal privilég	S ALI Co BS BO nce S eux ind	MENTAIR injoint* Moins AW iqués ligne D	CS CO de 50 ar	Personne 1 De 50 ans BW EE DC FU GR	DS DO	Personne 2 De 60 ans à 69	Pe ES EO ans À p	partir de 70 a
Total de vos pensions, retraites, rentes Pensions alimentaires perçues Pensions alimentaires perçues Pensions alimentaires perçues Produits de placement soumis aux prélèvements libératoires Perenus ouvrant droit à abattement (ne les déduit d'evenus des actions et parts (crédit d'impôt inclus) Perenus imposables des actions et parts non cotées détents des contrats d'assurance-vie et de capitalisation Perenus de valeurs mobilières et distributions (crédit d'impôt inclus) Perenus de valeurs mobilières et distributions (crédit d'impôt inclus) Perenus de valeurs mobilières et distributions (crédit d'impôt inclus) Perenus des structures soumises hors de France à un régintérêts des comptes bloqués d'associés et autres revenus de Autres Perenus des lignes DC, CH, TS, TR pour lesquels les contributionant des frais venant en déduction Montant total des crédits d'impôt directive « épargne » (report de la ce produits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au presentation des des des des comptes des capitalisation soumis au presentation des crédits d'impôt directive « épargne » (report de la ce produits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au presentation des crédits d'impôt directive « épargne » (report de la ce produits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au presentation des crédits d'impôt directive « épargne » (report de la ce produits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au presentation des crédits d'impôt directive « épargne » (report de la ce produits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au presentation des crédits d'impôt directive « épargne » (report de la ce produits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au presentation des crédits d'impôt directive « épargne » (report de la ce preduits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au presentation des crédits d'impôt directive « épargne » (report de la ce preduits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au presentation des crédits d'impôt directive « épargne » (report de la ce preduits d'assurance-vie et de capitalisation	ntrée en jouissan X MOBILIER res autres que ce isez pas) nues dans un PEA impôt de 50 % d'une durée au r t inclus) ime fiscal privilég	BS BO nce Seux ind	Moins AW iqués ligne D	CS CO de 50 ar	De 50 ans BW EE DC FU GR	DS DO	De 60 ans à 69	ES EO	partir de 70 a
rotal de vos pensions, retraites, rentes rensions alimentaires perçues RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX rodal des rentes perçues par le foyer pour chaque âge d'e REVENUS DES VALEURS ET CAPITAU roduits de placement soumis aux prélèvements libératoi Revenus ouvrant droit à abattement (ne les dédui revenus des actions et parts (crédit d'impôt inclus) revenus distribués dans le PEA pour le calcul du crédit d' roduits des contrats d'assurance-vie et de capitalisation Revenus n'ouvrant pas droit à abattement revenus de valeurs mobilières et distributions (crédit d'impôt revenus des structures soumises hors de France à un régin ntérêts des comptes bloqués d'associés et autres revenus Autres Revenus des lignes DC, CH, TS, TR pour lesquels les contri Montant des frais venant en déduction Montant total des crédits d'impôt roduits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au presente des crédits d'impôt directive « épargne » (report de la credits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au presente des capitalisation soumis au prese	entrée en jouissan X MOBILIER res autres que ce isez pas) nues dans un PEA impôt de 50 % d'une durée au r t inclus) ime fiscal privilég	nce Seux ind	Moins AW iqués ligne D	CS CO de 50 ar	BW EE DC FU GR	DS DO	De 60 ans à 69	ES EO	partir de 70 a
RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX Age d'entrée en jouissance Total des rentes perçues par le foyer pour chaque âge d'e Produits de placement soumis aux prélèvements libératoir Revenus ouvrant droit à abattement (ne les déduit Revenus des actions et parts (crédit d'impôt inclus) Revenus imposables des actions et parts non cotées déter Revenus distribués dans le PEA pour le calcul du crédit d'e Revenus n'ouvrant pas droit à abattement Revenus de valeurs mobilières et distributions (crédit d'impôt Revenus des structures soumises hors de France à un régin etérêts des comptes bloqués d'associés et autres revenus Revenus des lignes DC, CH, TS, TR pour lesquels les contri Montant des frais venant en déduction Montant total des crédits d'impôt fotal des crédits d'impôt directive « épargne » (report de la credits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au pr	entrée en jouissan X MOBILIER res autres que ce isez pas) nues dans un PE/ impôt de 50 % d'une durée au r t inclus) ime fiscal privilég	seux ind	AW iqués ligne D	CO de 50 ar	EE DC FU GR	DO		EO ans À p	
RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX age d'entrée en jouissance fotal des rentes perçues par le foyer pour chaque âge d'e 2 I REVENUS DES VALEURS ET CAPITAU Produits de placement soumis aux prélèvements libératoir Revenus ouvrant droit à abattement (ne les déduit Revenus des actions et parts (crédit d'impôt inclus) Revenus imposables des actions et parts non cotées déter Revenus distribués dans le PEA pour le calcul du crédit d' Produits des contrats d'assurance-vie et de capitalisation Revenus n'ouvrant pas droit à abattement Revenus de valeurs mobilières et distributions (crédit d'impôt Revenus des structures soumises hors de France à un régintérêts des comptes bloqués d'associés et autres revenus Autres Revenus des lignes DC, CH, TS, TR pour lesquels les contri Montant des frais venant en déduction Montant total des crédits d'impôt Total des crédits d'impôt directive « épargne » (report de la credits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au pr	entrée en jouissan X MOBILIER res autres que ce isez pas) nues dans un PE/ impôt de 50 % d'une durée au r t inclus) ime fiscal privilég	seux ind	AW iqués ligne D	de 50 ar	EE DC FU GR			ans À p	
iotal des rentes perçues par le foyer pour chaque âge d'e la REVENUS DES VALEURS ET CAPITAU. Produits de placement soumis aux prélèvements libératoir Revenus ouvrant droit à abattement (ne les déduit devenus des actions et parts (crédit d'impôt inclus) devenus imposables des actions et parts non cotées déter devenus distribués dans le PEA pour le calcul du crédit d'evenus distribués dans le PEA pour le calcul du crédit d'evenus des contrats d'assurance-vie et de capitalisation exevenus n'ouvrant pas droit à abattement devenus des structures soumises hors de France à un régin exevenus des structures soumises hors de France à un régin exevenus des lignes DC, CH, TS, TR pour lesquels les contributionant des frais venant en déduction d'ontant total des crédits d'impôt directive « épargne » (report de la certenduits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au produits d'assurance-vie et de capitalisation de la capitalisation soumis au produits d'assurance-vie et de cap	res autres que ce isez pas) nues dans un PEA impôt de 50 % d'une durée au r t inclus) ime fiscal privilég	eux ind	AW iqués ligne D	Н	EE DC FU GR	à 59 ans			
Produits de placement soumis aux prélèvements libératoire Revenus ouvrant droit à abattement (ne les déduitevenus des actions et parts (crédit d'impôt inclus) devenus imposables des actions et parts non cotées déterments distribués dans le PEA pour le calcul du crédit d'impôt inclus) devenus distribués dans le PEA pour le calcul du crédit d'impôt inclus devenus distribués dans le PEA pour le calcul du crédit d'impôt inclus devenus n'ouvrant pas droit à abattement devenus de valeurs mobilières et distributions (crédit d'impôt devenus des structures soumises hors de France à un régintérêts des comptes bloqués d'associés et autres revenus devenus des lignes DC, CH, TS, TR pour lesquels les contributions des frais venant en déduction d'ontant total des crédits d'impôt directive « épargne » (report de la croduits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au produits des crédits d'impôt d'assurance de la capitalisati	res autres que ce isez pas) nues dans un PEA impôt de 50 % d'une durée au r t inclus) ime fiscal privilég	eux ind	iqués ligne D		EE DC FU GR				
roduits de placement soumis aux prélèvements libératoir Revenus ouvrant droit à abattement (ne les déduitevenus des actions et parts (crédit d'impôt inclus) devenus imposables des actions et parts non cotées déter devenus distribués dans le PEA pour le calcul du crédit d'aroduits des contrats d'assurance-vie et de capitalisation Revenus n'ouvrant pas droit à abattement devenus de valeurs mobilières et distributions (crédit d'impôt devenus des structures soumises hors de France à un régintérêts des comptes bloqués d'associés et autres revenus Autres devenus des lignes DC, CH, TS, TR pour lesquels les contributionant des frais venant en déduction Montant total des crédits d'impôt directive « épargne » (report de la caroduits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au produits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au presente des des des des des des des des des de	res autres que ce isez pas) nues dans un PEA impôt de 50 % d'une durée au r t inclus) ime fiscal privilég	eux ind	iqués ligne D		EE DC FU GR		CW		
Produits de placement soumis aux prélèvements libératoire Revenus ouvrant droit à abattement (ne les déduitevenus des actions et parts (crédit d'impôt inclus) devenus imposables des actions et parts non cotées déterment distribués dans le PEA pour le calcul du crédit d'irroduits des contrats d'assurance-vie et de capitalisation de Revenus n'ouvrant pas droit à abattement devenus de valeurs mobilières et distributions (crédit d'impôt devenus des structures soumises hors de France à un régintérêts des comptes bloqués d'associés et autres revenus de Autres devenus des lignes DC, CH, TS, TR pour lesquels les contributionant des frais venant en déduction d'ontant total des crédits d'impôt directive « épargne » (report de la contributions d'assurance-vie et de capitalisation soumis au produits d'assurance-vie	res autres que ce isez pas) nues dans un PEA impôt de 50 % d'une durée au r t inclus) ime fiscal privilég	eux ind			DC FU GR				
	déclaration n° 2047) rélèvement libéra v 16 %	ont dé	le 7,5 %	ées	TS GO TR CG CA AB BG DH				
Gains sur cessions de valeurs mobilières, de droits sociaux					VG				
ertes de l'année 2005 sur cessions de valeurs mobilières, n cas de pertes antérieures à 2005 non encore imputées I REVENUS FONCIERS				u joigne	VH ez le tableau d	le suivi	n° 2041 SP.		
	BE						revenus foncie		
	BF						revenu global encore imputés	BC BD	
	BZ	(li	gnes BA, BB, BC,				la déclaration n° 20		
CONTRIBUTION SUR LES REVENUS LOCAT	ΓIFS								
ecettes nettes perçues en 2005 soumises à la contribution dontant des loyers courus du 1/1/98 au 30/9/98 provena	on sur les revenu			occation				BL	
u l'interruption de la location est intervenue en 2005 et	qui ont été soum	nis à la	taxe addition	nnelle a	u droit de bai	I		TQ	?
REVENUS EXCEPTIONNELS OU DIFFÉRÉS									
Montant total des revenus à imposer Nature, détail et année d'échéance normale	ΚΧ	(n'inclu	ez pas ces revenu	us dans le	s rubriques 1, 2 et	t 4 de cett	e page)		
de ces revenus									

AUTRES RI	ENSEIGNE	MENTS OL	SOUSCRIPTION	ON DE LA DÉ	CLAR	ATION	POUR L	JNE A	UTRE P	ERSONNE		
Contrat d'assu Comptes banca			n établissement éta	ibil flors de France						TT		
			missions diplomatio			érés d'impó	òt en Franc	ce		FV		
Reprises de réc								TF				
Total des plus-v	alues en report	d'imposition r	ion expiré					UT				
		•	nises à la retenue à	a la source				BY	Vous		CY	Сонјојнт*
Personnes n en compte pou			ce : revenus de so 'imposition	urces trançaise et	étrangè	ère à prend	dre	TM				
_			uvrant droit à un cré					correspond	dant à ces	revenus	TK	
Revenus étrang	gers soumis er	France à l'im	ıpôt sur le revenu e	et imposables à la	CRDS			TL				
			ercevant des re i prendre en compti		_			TI				
			ercevant des re					, DIVEKS				
_			PRISES DE RÉDUCTION									
			s ou nandicapees nologiques ou acqi	uisition d'ascenseu	rs élect	rigues à tra	action	WI				
Dépenses en			onnes ☐ s ou handicapées					WJ				
Acquisition	n de chaudière	à basse temp	pérature					WH				
	ls de chaudière ls de régulatio			nation thermique				WG				
			ergie renouvelable on, matériaux d'iso	lation thermique				WF				
•			énergie et du dév	eloppement dur	able 🖹			10.00				
Intérêts des pr	êts étudiants (contrats conc	lus à compter du 0	1-09-2005)				UK				
Intérêts des pr			trats conclus du 01		5-2005)			UH				
		•	n substitution de re mmes décidées en					WM WP				
			es décidées par jug		u capita	al reconstit	ué	WO				
Prestations cor								WN				
Primes de rent								GZ			-	
			l'APA âgés de plus pour personnes âg					CD	1º Pers	ONNE	CE	DL 2 ^E PERSONNE
			les personnes à vot		aire de	la carte d'	invalidité (d'au moi	ns 80 %	(voir notice),	cochez	
Sommes versé	es pour l'empl	oi d'un salarié	à domicile 🗎					DF				
			ans au 31-12-2005		GA	1 ^{ER} ENFAN		GB	2º ENFA	NT		3º ENFANT
Nombre d'enfa	ents à charge r	oursuivant le	urs études		AD EA	Collège	2	AF EC	Lycé	e	AH EF	Ens. Sup.
Cotisations syr	ndicales des sa	lariés et pens	ionnés 🗎		AC	Vous		AE	Соилон	IT*	AG	PERSONNE À CHAR
			•	versements 2003	XS	.,				ements 2004	XT	_
Autres dons : a								UF			UG	
			nes en difficulté (ma					UD		,	UE	
			IT À RÉDUCTI		ÉDIT I	D'IMPÔ	T (Atter	ntion 🗎	= joign	ez les recus	ou le	s justificatifs)
		_	« Madelin » (<i>voir r</i>		QS			QT			QU	
	_		bligatoires d'entre									
		nd de déduc	tion pour les reve	enus 2006							. •	
Plafond de d		2003 (I NEI 01	t, contin et edos	,	PS			PT			PU	
			n PERP, PREFON, C N, COREM et CGOS		RS SS			RT ST			RU SU	
• Épargne ve			DEDD DDEFON C	ODEM ++ CCOC	D.C.	Vous			Conjoint	:"	BII	Personne à charge
			PRODUITS AS	SIMILES (PRI	FON,		A ET CG	iOS)		.		
			x : CSG déductible					GH 、				
Déductions div			666 1/1 2/11	14				DD				
			ersonnes : enfants :					GP				
rensions annie	entaires versée	s à des enfant	ts majeurs non com					GI	1 ^{ER} ENFA	INT	GJ	2º ENFANT
			les revenus du pa	trimoine				DE				